

Colloque

# La révocation populaire des élu-e-s

université de Bordeaux

mercredi 16 octobre 2019 - 13h45 à 17h45

jeudi 17 octobre 2019 - 8h45 à 17h15

amphi Léon Duguit - Pôle juridique et judiciaire - 35 place Pey-Berland - Bordeaux  
entrée libre



Responsable scientifique : **Charles-Édouard Sénac**, professeur à l'université de Bordeaux

contact : [cercle@u-bordeaux.fr](mailto:cercle@u-bordeaux.fr) - 05.56.01.81.40

13h45 **Accueil du public**

14h00 **Propos introductifs**

Olivier DÉCIMA, Professeur de droit privé et de sciences criminelles  
à l'université de Bordeaux / ISCJ EA 4601  
Directeur du département Droit et transformations sociales

14h10 **Présentation du colloque**

Charles-Édouard SÉNAC, Professeur de droit public  
à l'université de Bordeaux / CERCCLE EA 7436  
et CURAPP-ESS UMR 7319

---

## I.- PENSER LA RÉVOCATION POPULAIRE DES ÉLU·E·S

---

*Présidence de séance :* **Marie-Claire PONTTHOREAU**,  
Professeure de droit public à l'université de Bordeaux  
/ CERCCLE EA 7436

14h30 **Les doctrines politiques de la révocation populaire**

Tristan POUTHIER, Professeur de droit public  
à l'Université d'Orléans / CRJP EA 1212

14h55 **Mandat impératif et révocation populaire**

Florian SAVONITTO, Maître de conférences en droit public  
à l'université de Bordeaux / CERCCLE EA 7436

15h20 **Les hésitations entre mandat impératif et mandat représentatif  
sous la Révolution française**

Cécile GUÉRIN-BARGUES, Professeur de droit public  
à l'Université Paris II - Panthéon Assas / IMV EA 3128

MERCREDI 16 OCTOBRE 2019  
université de Bordeaux - Place Pey Berland  
Amphitéâtre Duguit

15h45 **Discussion avec la salle**

16h15 **Pause**

16h30 **Révocation populaire et veto populaire**

Lina MEGAHED, Doctorante en droit public à l'université de Bordeaux / CERCCLE EA 7436

16h55 **Révocation populaire et responsabilité électorale**

Bruno DAUGERON, Professeur de droit public à l'Université Paris V - Paris Descartes / CMH EA 1515

17h20 **Discussion avec la salle**

Colloque organisé avec le soutien de :

- la Mission de recherche Droit et Justice
- la région Nouvelle-Aquitaine
- l'université de Bordeaux
- le CERCCLE EA 7436 de l'Université de Bordeaux
- le CURAPP-ESS UMR 7319 de l'Université de Picardie Jules Verne et du CNRS

8h45 **Accueil du public**

---

---

**II.- PRATIQUER LA RÉVOCATION POPULAIRE DES ÉLU·E·S**

---

---

**LA RÉVOCATION POPULAIRE À L'ÉTRANGER**

*Présidence de séance* : **Frédérique RUEDA**, Professeur de droit public à l'université de Bordeaux / CERCCLÉ EA 7436

9h00 **La révocation populaire en Bolivie, en Équateur et au Venezuela**

Carolina CERDA-GUZMAN, Maîtresse de conférences en droit public à l'Université Montpellier III - Paul Valéry / CERCCLÉ EA 7436

9h25 **La révocation populaire en Argentine, en Colombie et au Pérou**

Alexis LE QUINIO, Maître de conférences HDR en droit public à Sciences Po Lyon / EDPL EA 666

9h50 **La révocation populaire dans les États fédérés des États-Unis d'Amérique**

Gwénaële CALVES, Professeure de droit public à l'Université de Cergy-Pontoise / CPJP EA 2530

10h15 **Discussion avec la salle**

10h30 **Pause**

10h45 **La révocation populaire du Chef de l'État sous la République de Weimar**

Armel LE DIVELLEC, Professeur de droit public à l'Université Paris II - Panthéon Assas / CECF EA 162

11h10 **La dissolution du parlement à l'initiative d'une minorité d'électeurs dans six *Länder* allemands : une forme originale de révocation populaire ?**

Stéphane SCHOTT, Maître de conférences en droit public à l'université de Bordeaux / CERCCLÉ EA 7436

**JEUDI 17 OCTOBRE 2019**  
université de Bordeaux - Place Pey Berland  
Amphitéâtre Duguit

**11h35 La révocation populaire des parlementaires au Royaume-Uni**

Vanessa BARBÉ, Professeure de droit public à l'Université de Valenciennes - UPHF / IDP EA 1384

**12h00 Les débats sur la révocation populaire dans les pays post-soviétiques : de son éventuelle suppression en Biélorussie à sa possible introduction en Russie**

Olga BELOVA, Maîtresse de conférences en histoire russe contemporaine à l'Université Bordeaux Montaigne / CEMMC EA 2958

**12h25 Discussion avec la salle**

**LA REVOCATION POPULAIRE EN FRANCE**

*Présidence :* **Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN**, Professeur de droit public à l'université de Bordeaux / Directeur du CERCLE EA 7436

**14h30 Table-ronde avec la participation de :**

**16h00 Charlotte GIRARD**, Maîtresse de conférences HDR en droit public à l'Université Paris X Nanterre / CTAD UMR 7074

**Marion PAOLETTI**, Maîtresse de conférence HDR en science politique à l'université de Bordeaux / CED MUR 5116

**Sébastien PLATON**, Professeur de droit public à l'université de Bordeaux / CRDEI EA 4193

**Des parlementaires**

**Des élu-e-s locaux**, membres de l'Association des maires de Gironde

**16h00 Discussion avec la salle**

**17h15 Clôture du colloque**

Si le constat de l'émergence d'une société de défiance est dorénavant classique (P. Rosanvallon, *La contre-démocratie*, Seuil, 2006), l'organisation du contrôle populaire des responsables publics a connu ces dernières années deux développements majeurs en France. D'une part, la réaction des pouvoirs publics à l'affaire « Cahuzac » s'est traduite par une amplification considérable des déclarations obligatoires imposées aux gouvernants et par l'ouverture au public de certaines de leurs données personnelles. D'autre part, l'essor des réseaux sociaux et des données ouvertes sur internet facilite l'accès de tous à des informations intéressantes, notamment, la conduite des affaires publiques. Plus de deux siècles après son inscription à l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le droit de la société « *de demander compte à tout agent public de son administration* » semble enfin prendre vie. Dans un contexte marqué par une défiance accrue à l'égard du personnel politique, d'aucuns peuvent se demander si la prochaine étape de l'évolution des rapports entre gouvernants et gouverné-e-s ne

sera pas de confier à ces derniers la faculté de révoquer les premiers. Aussi, l'objectif de ce colloque consiste à étudier cette transformation potentielle de la démocratie représentative en portant le regard des sciences juridiques sur une institution méconnue : la révocation populaire des élu-e-s. Le colloque sera divisé en trois demi-journées qui articuleront une étude historique et théorique, une étude comparative et une table-ronde sur la possible instauration de la révocation des élu-e-s par le corps électoral en droit français.

#### Contact :

- Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État (CERCCLÉ - EA 7436) université de Bordeaux
- [cercclé@u-bordeaux.fr](mailto:cercclé@u-bordeaux.fr)
- 05.56.01.81.40

#### Pôle juridique et judiciaire

35 place Pey-Berland  
33000 Bordeaux

Comment venir  
au Pôle juridique et judiciaire :  
Tram lignes **A** et **B**,  
arrêt Hôtel de ville  
Bus lianes **4, 6, 15** et **56**  
arrêt Palais de Justice

